



Indemnité compensatrice de préavis lorsque CDD requalifié en CDI

Par Edouardo

Bonjour à tous,

J'ai effectué un CDD de 2 mois il y a 6 mois, où j'étais Cadre et lié à la Convention SYNTEC.

Ce CDD était illégal car ne comporte aucun motif de recours, je peux donc le faire requalifier en CDI avec du coup rupture abusive.

Je me demandais si j'avais le droit (en plus d'une indemnité de requalification, d'une indemnité de licenciement, et éventuellement de dommages et intérêts), à une indemnité compensatrice de préavis ?

La Convention SYNTEC précise en effet un préavis de licenciement de 3 mois pour les Cadres.

Dans ce cas je peux demander à ce titre 3 mois de salaire ? Brut ou Net ?

Je vous remercie.